



18.3144 Motion

## Sélection végétale suisse. Renforcement immédiat des mesures

Déposé par:

Hausammann Markus  
Groupe de l'Union démocratique du Centre  
Union Démocratique du Centre



Date de dépôt: 13.03.2018

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: Motion au 2e conseil

### Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer immédiatement et de façon substantielle les mesures prises par la Confédération en matière de sélection végétale adaptée au site, étude variétale incluse.

### Développement

En raison des nombreux défis à relever, il est essentiel que les plantes cultivées soient adaptées au site. Il est par exemple essentiel du point de vue de la sécurité alimentaire et compte tenu de l'objectif visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de promouvoir des variétés résistant aux ravageurs et aux maladies. Pour lutter contre l'aridité et la chaleur, les espèces tolérantes sont nécessaires pour maîtriser les effets attendus du changement climatique, comme l'a d'ailleurs reconnu la Confédération. Voilà pourquoi, également en réponse aux interventions parlementaires en faveur d'une sélection végétale écologique et adaptée au site, la stratégie de la Confédération pour la sélection végétale a été élaborée puis adoptée dans les années 2013 à 2015. Cette stratégie constitue une bonne base et le plan d'action élaboré dans la foulée a précisé quelles étaient les priorités. Les mots doivent maintenant être suivis par des actes: il faut enfin renforcer la sélection végétale adaptée au site, étude variétale incluse. La Confédération doit pour ce faire investir au moins 3 millions de francs supplémentaires en 2019. Actuellement, quelque 10 millions de francs sont consacrés chaque année à la sélection végétale. La part de la sélection végétale financée par les deniers publics s'élève à environ 40 pour cent. En comparaison européenne, l'investissement de la Suisse dans la sélection végétale est faible. L'Allemagne investit dans ce domaine environ 200 millions d'euros chaque année, soit en tout 20 fois plus et par habitant deux fois plus que la Suisse.

### Avis du Conseil fédéral du 16.05.2018

Les programmes de sélection suisses sont fructueux mais modestes en comparaison internationale et sont, par rapport aux grands programmes, désavantagés en termes d'accès aux technologies, ce qui limite leur capacité d'innovation. Ce désavantage doit être compensé par une coopération et une mise en réseau optimales, de même que par l'utilisation en commun d'infrastructures dans le cadre d'un centre de compétences pour la sélection végétale et animale.

Des travaux et des clarifications visant à permettre la réalisation d'un centre de compétences sont en cours. L'engagement financier interviendra dans le cadre des dépenses actuelles en faveur de l'agriculture.



## Proposition du Conseil fédéral du 16.05.2018

Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

### Chronologie

15.06.2018      Conseil national  
Adoption

### Compétences

#### Commissions chargées de l'examen

Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE (CSEC-CE)

#### Autorité compétente

Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

### Informations complémentaires

#### Conseil prioritaire

Conseil national

#### Cosignataires (17)

Aebi Andreas, Bourgeois Jacques, Brand Heinz, Campell Duri, Dettling Marcel, Glauser-Zufferey Alice, Graf Maya, Grin Jean-Pierre, Jans Beat, Keller Peter, Nicolet Jacques, Page Pierre-André, Ritter Markus, Salzmann Werner, Siegenthaler Heinz, Thorens Goumaz Adèle, von Siebenthal Erich

### Liens

#### Informations complémentaires

[Bulletin officiel](#)

